

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE



## ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20220906\_37

**OBJET** : Autorisation temporaire d'une  
buvette le 10/09/2022 - AMICALE  
CLUB POISAT (foot)

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,*

*Vu l'article L 48 du Code des débits de boissons,*

*Vu l'arrêté AR20220906\_35 portant autorisation d'occupation du domaine public par l'association l'AMICALE CLUB POISAT le 10 septembre 2022, pour l'organisation d'un tournoi de pétanque ;*

Considérant la demande de l'association la AMICALE CLUB POISAT en date du 2 septembre 2022, pour l'ouverture d'une buvette temporaire sur l'esplanade du 8 mai 1945, le samedi 10 septembre 2022 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

## ARRETE

**Article 1 :** A l'occasion du tournoi de pétanque, M. Christopher DEPARTE, Président de l'AMICALE CLUB POISAT, est autorisé à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et consommer sur place, le samedi 10 septembre 2022, place du 8 mai 1945 de 10h00 à 18h00 ;

**Article 2 :** Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

**Article 4 :** Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 06 septembre 2022  
Le Maire, Ludovic BUSTOS

